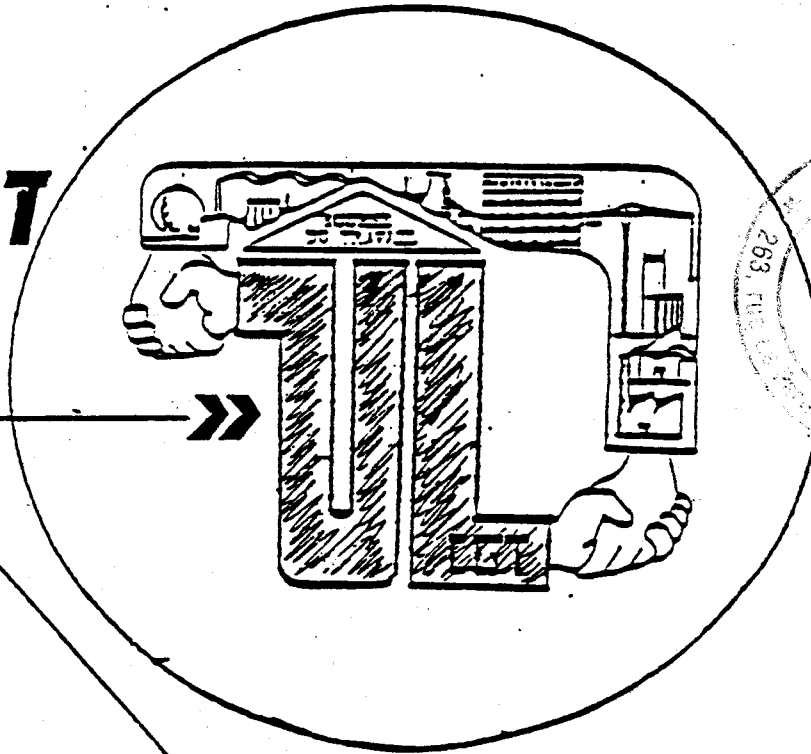


CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL  
263, rue de Paris  
93516 MONTREUIL-CEDEX

N° 8 - Septembre 83  
(Prix : 2 frs 50)

**EN DIRECT  
AVEC  
LES**



**→ COLLECTIFS  
ELECTORAUX**

**CAMPAGNE 'SECU'**

BULLETIN D'INFORMATIONS (SECTEUR CONFEDERAL ORGANISATION) -  
IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, AU SIÈGE DE LA CONFÉDÉRATION (263, RUE DE PARIS - MONTREUIL)  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Y. FRÉMIN -

# Le COLLECTIF CHARNIERE du RENFORCEMENT de la CGT

---

La mise en place des Collectifs, la recherche des Candidats ont été les axes essentiels de l'activité estivale des Secrétaires à l'organisation.

L'effort, la tenacité, la conviction de tous nous ont permis d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir : plus de 5.000 COLLECTIFS.

Nous sommes donc désormais en capacité de couvrir un terrain jamais couvert jusqu'à présent.

La mission de ces COLLECTIFS ?

Tenir tous les créneaux d'une campagne électorale dont le contenu, le dynamisme sont à la mesure de son enjeu de classe. Ce qui signifie :

- \* *une bataille de propagande sachant répondre aux préoccupations concrètes des travailleurs et des assurés sociaux en liaison avec les données générales de la situation ;*
- \* *une bataille financière à la dimension des exigences, sur la base définie par la Conférence nationale ;*
- \* *conduire une campagne hardie de renforcement de la C.G.T. d'ou, à tous les niveaux, des Camarades responsables sur chacun de ces grands secteurs.*

*En matière de propagande, les choses sont engagées.*

## LE RENFORCEMENT DE LA C.G.T.

Il s'agit, dans ce domaine vital et décisif, de porter tout l'effort qui convient. Ce qui engage la responsabilité de tous nos Secrétaires à l'organisation des Fédérations, Unions départementales, Unions locales pour que chaque Collectif parte en campagne avec son responsable au renforcement.

### Le carnet "ADHESION-ABONNEMENT VO"

Il est un moyen concret de cette bataille. Il importe donc que nos Secrétaires à l'organisation, nos Directions veillent scrupuleusement à ce que chaque Collectif, quelle que soit sa nature, soit en possession des carnets et que ceux-ci soient remis à chaque militant pour mener la campagne "CARNET EN MAIN".

Nous allons rencontrer des centaines de salariés dans les entreprises, les localités, les Z.I., etc, à qui nous poserons la question : "Etes-vous, es-tu à la C.G.T. ?" "Nous vous, nous te proposons de nous rejoindre sans attendre".

## POUR UNE CAMPAGNE EFFICACE ....

Pour ce faire elle doit être PREPAREE, ORGANISEE. Ce qui suppose un état précis des militants en possession du CARNET ; d'établir un plan de parrainage tout aussi précis, fixant nominativement les entreprises retenues et qui s'en charge. Cela vaut pour les entreprises où nous sommes implantés, comme pour celles où nous le sommes pas. Car c'est bien dans les deux qu'il y a à progresser et en grand.

L'expérience montre qu'une activité décentralisée est un gage d'efficacité . Avec 5.000 COLLECTIFS nous en avons les moyens. Cela situe d'emblée le rôle et la responsabilité de nos collectifs.

Ils sont, pour nos Secrétaires à l'organisation des Fédérations, U.D., U.L., pour la C.G.T., le seul moyen pour mener à bien notre bataille du renforcement. Cela exige de nos directions une sensibilité, une écoute attentive, une compréhension à tous ces Camarades des Collectifs qui seront pour la première fois engagés dans une telle bataille, afin de leur apporter toute l'aide qui convient et les mettre en capacité d'accomplir une des tâches essentielles de la bataille.

## UN BILAN CHAQUE SEMAINE, DANS CHAQUE COLLECTIF

En sachant prendre appui sur les exemples significatifs qui ne manqueront pas, pour créer une saine émulation. C'est la condition d'un suivi réel et efficace.

C'est le seul moyen pour le syndicat, l'U.L., l'U.D., la Fédération, la Confédération, de faire le bilan chaque quinzaine de l'état d'évolution de nos forces.

- \* 5 semaines c'est peu, mais c'est beaucoup dès lors que nous saurons les mettre à profit pour un travail de renforcement organisé ;
- \* sachons qu'une adhésion à la C.G.T. durant la campagne, c'est plus qu'une voix garantie pour notre organisation.
- \* des dizaines de bases nouvelles, des milliers d'adhésions et d'abonnements VO,

se sont autant de cotisations en plus et c'est le ciment pour construire toute de suite  
LA C.G.T. DES ANNEES 80 !

---



## FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

### ELECTIONS SECURITE SOCIALE

#### ET MAINTENANT REALISONS :

C'est à la 4ème Conférence Nationale sur la Sécurité Sociale des 5 et 6 Mai 1983 qu'ont été définies les modalités du financement de la Campagne.

Depuis ces dates, plus de 50.00 collectifs électoraux ont été mis en place et fonctionnent désormais. C'est du jamais réalisé à ce jour par la C.G.T.

Partant de cet acquit irremplaçable, il nous faut dès maintenant passer résolument à la phase de réalisation.

● C'est pour cela que dans la période qu'il nous reste entre aujourd'hui et la date des élections à la Sécurité Sociale, tous les militants, du Secrétaire Général au collecteur, doivent se mobiliser afin que tous les syndiqués à la C.G.T. soient contactés et que leur soit remis dans les plus brefs délais le timbre ou les timbres qui les mettront à jour, pour que le 19 Octobre, 10 cotisations par carte soient réglées à l'ensemble des structures de la C.G.T.

● Les élections à la Sécurité Sociale concernent tous les travailleurs. C'est pourquoi, ils doivent tous être contactés, syndiqués ou non, pour assurer le financement de la campagne.

\* Nous rappelons à cet égard, les dispositions prises :

- augmenter la moyenne de timbre par carte en faisant en sorte que tous les syndiqués aient réglé leurs cotisations au mois correspondant (10 en octobre, 12 en décembre). Le P.A.C. est un moyen à mettre en oeuvre pour y parvenir.
- placement d'un timbre syndical au taux pratiqué par le syndicat dans l'entreprise (1% du salaire) à tous les salariés.

En ce qui concerne les mesures concrètes qui sont à prendre dès maintenant dans les syndicats, les U.L, les U.D., nous devons faire le point régulièrement chaque semaine pour comptabiliser et effectuer le reversement aux structures afin d'irriguer la C.G.T.

Au cours des rendez-vous hebdomadaires, il faut non seulement faire le point, mais impulser et intervenir partout où la situation serait difficile et où une ombre apparaîtrait.

.../...

Aucune entreprise, et dans celle-ci, aucun bureau, aucun chantier, aucun atelier, ne doit être laissé pour compte.

Tous les travailleurs doivent être contactés sur leur lieux de travail, afin que leur soit proposé le timbre pour le financement de la campagne Sécurité Sociale, car n'oublions pas, "UN TIMBRE PLACE EST UNE VOIX GAGNEE POUR LA C.G.T.".

● Tout ce dispositif qui est mis en place dans les entreprises ne doit pas faire oublier que d'AUTRES CATEGORIES D'ELECTEURS ne sont pas sur le lieux de travail.

C'est pourquoi, nos U.L. ne doivent rien négliger : collectes, ventes de supports, badges, etc., aux sorties de gares, métros, sur les marchés, le porte à porte dans les H.L.M., afin d'interpeler ces électeurs, pour qu'ils participent au financement de la campagne et QU'ILS VOTENT C.G.T. !

**SYNDIQUÉ À JOUR  
C.G.T. PAS À COURT**



19 octobre  
= 10

**UN TIMBRE C.G.T. À CHAQUE TRAVAILLEUR  
POUR UNE CAMPAGNE D'AMPLEUR**

## UNE TÂCHE IMMÉDIATE POUR LES COLLECTIFS ÉLECTORAUX

La plupart des textes officiels sur l'organisation du scrutin sont maintenant parus. Des tâches importantes et bien précises relèvent des Collectifs électoraux pour que le jour du vote se présente dans de bonnes conditions. Pour certaines, il faut s'y prendre dès le début Septembre.

Pour faciliter l'activité des collectifs, avec les U.D. et U.L., nous avons jugé utile de procéder à un inventaire qui sera, en quelque sorte, le PLAN DE MARCHE d'ici le 19 OCTOBRE.

### \* 1/ INSCRIPTIONS

Bien que la période de vérification et d'inscription sur les listes électorales soit passée, il est encore possible de faire inscrire des assurés sociaux en faisant valoir le Code électoral (article L. 34) dont un extrait figure en annexe 1 de la circulaire du 19 Aout 1983.

#### Texte officiel :

Le juge du tribunal d'instance, directement saisi, a compétence pour statuer jusqu'au jour du scrutin sur les réclamations des personnes qui prétendent avoir été omises sur les listes électorales par suite d'une erreur purement matérielle ou avoir été radiées de ces listes sans observation des formalités prescrites par les articles L. 13 et L. 25.

Les juges d'instance ont eu leur attention attirée sur l'application de cet article puisque l'inscription s'est faite à partir de fichiers (principe de l'inscription obligatoire) très incomplets.

Dans les contacts avec les travailleurs, cette possibilité de recours doit permettre de rassembler toutes les VOIX C.G.T. car chaque voix comptera le 19 OCTOBRE.

### \* 2/ PROPAGANDE OFFICIELLE

- . Une profession de foi pour les C.P.A.M. et C.A.F., adressée aux U.D. pour l'impression sera expédiée à chaque électeur inscrit.
- . Une affiche de format 594 x 841 mm sera éditée afin d'être collée sur le panneau électoral officiel (2 ex. par panneau) attribué à chaque organisation syndicale.

Le N° du panneau est attribué dans l'ordre de dépôt de la liste de candidatures.

- . Une affiche de format 290 x 480 mm sera éditée pour l'annonce des réunions électorales (voir les U.D. pour disposer de ces affiches).

### \*3/ BUREAUX DE VOTE

Ce chapitre est d'une extrême importance car il couvre la période de début septembre jusqu'au 19 OCTOBRE.

#### 1. Liste des bureaux de vote et heures d'ouverture

C'est le 6 septembre au plus tard que le Commissaire de la République doit publier et notifier aux Maires, la liste des bureaux de vote ainsi que les horaires d'ouverture.

Dès cette date, chaque collectif saura donc très exactement le nombre de militants et syndiqués C.G.T. nécessaires pour assurer, dans chaque bureau, la présence continue de la C.G.T. le 19 Octobre.

#### a) heures d'ouverture

L'ouverture est fixée à 8 Heures. Un certain nombre de bureaux fermeront à 20 H. : Dès la publication par les Maires pour l'information de l'électorat, il convient de faire un état précis du nombre de militants et syndiqués indispensable pour être présent dans chaque bureau SANS EXCEPTION.

#### b) Le bureau de vote

Les textes officiels précisent :

- . 1 bureau de vote par collège CPAM et CAF. Il y aura donc deux bureaux de vote différents à tenir dans un même lieu (ou dans des endroits très proches).
- . Pour chaque bureau de vote, la C.G.T. devra désigner :
  - . 2 Assesseurs ( 1 titulaire et 1 suppléant ),
  - . 2 Délégués de liste ( 1 titulaire et 1 suppléant),
  - . Des Scrutateurs en nombre suffisant pour le dépouillement.

#### c) Désignation des Assesseurs et Délégués de liste

Les Assesseurs (Décret N° 83.678 du 26 Juillet 1983, articles 9 et 10)

C'est le mandataire de liste qui adresse, par pli recommandé, avec dispense d'affranchissement, au Maire de la Commune (ou de l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille), la liste des assesseurs et leurs suppléants en indiquant :

- noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses ainsi que le bureau où ils sont affectés.

Cette liste doit parvenir au Maire concerné au plus tard le LUNDI 17 OCTOBRE. Pour tenir compte du Week-end, il sera donc prudent d'expédier le pli recommandé le JEUDI 13 OCTOBRE au plus tard.

Un récépissé sera délivré par le Maire à l'assesseur, il lui servira de titre le jour du scrutin.

Les Délégués de liste (même décret, article 11),  
Mêmes modalités de désignation.

Qui désigner : pour être délégué de liste ou assesseur, il faut soit :

- être candidat (dans la circonscription de la Caisse),
- être inscrit sur la liste électorale de la Caisse,
- en cas de besoin, le Président du bureau de vote peut désigner comme assesseur tout électeur inscrit sur la liste électorale politique.

### Les scrutateurs

Ce sont des électeurs présents à la clôture du scrutin. Ils sont désignés par les mandataires des listes en présence ou par leurs délégués de liste.

Si les mandataires ou délégués de liste n'ont pas suffisamment désigné de scrutateurs, le bureau de vote peut désigner des scrutateurs parmi les électeurs présents.

Les mandataires et délégués, aidés, le cas échéant par leurs assesseurs, peuvent rechercher, avant la clôture du scrutin, les scrutateurs nécessaires au bon dépouillement.

Il est recommandé de prévoir d'avance les scrutateurs. C'est une façon de motiver nos électeurs.

### 2. La présence C.G.T. dans tous les bureaux

Ce sont des milliers de militants et syndiqués qui seront nécessaires au plan de chaque département pour assurer une présence continue, c'est-à-dire permettre aux assesseurs et délégués de liste de se restaurer au cours de la journée (8H.-18H. ou 8H.-20H.) sans laisser les bureaux vides de toute présence C.G.T..

Cette présence continue est la garantie du bon déroulement du scrutin (pas d'incidents, de fraudes, etc). Nous ne saurions être trop vigilants, particulièrement dans certaines villes ou communes où la droite n'est pas sans user de pression, de provocation.

C'est aussi à partir de notre présence dans tous les bureaux de vote que nous pourrons le mieux apprécier le taux d'abstentions, connaître les difficultés, entraves au vote des salariées de la part des employeurs et alerter l'U.L. et l'U.D. afin que soient entreprises les interventions nécessaires.

#### A t t e n t i o n :

le nombre de militants et syndiqués, le nombre de bureaux de vote à tenir, supposent des mesures très pratiques de mise en oeuvre et de contrôle :

- 1/ établir, par Commune, le nombre de militants et syndiqués nécessaires ;
- 2/ solliciter les syndicats, les retraités pour tenir les bureaux de vote et prévoir les équipes qui pourront contacter ceux de nos électeurs qui n'ont pas voté ;
- 3/ mettre au point un moyen de contrôle pour garantir la présence effective le jour du vote dans les bureaux de ceux qui ont été désignés à cet effet ;
- 4/ dès début septembre, avec nos syndicats et sections syndicales, informer les salariées de leur droit d'aller voter sur le temps de travail (article 26 de la loi sur l'élection) et négocier avec les employeurs :
  - des directives aux salariées pour leur droit de vote (décalage prise travail, absences autorisées et rémunérées) ;
  - des autorisations d'absences rémunérées pour tenir les bureaux de vote.

Le Bureau confédéral a demandé au Ministère d'intervenir pour que ces dispositions soient rendues obligatoires. Les initiatives vers les employeurs viendront conforter et appuyer cette démarche.

Sur ces deux questions, nous devons concevoir nos interventions comme nous le faisons pour toute revendication, par une information de masse dans les entreprises en faisant juges les travailleurs, les appelant à intervenir sur le thème de l'exercice de la démocratie, que la SECU, c'est leur affaire.

#### \* 4/ UNE PHASE DETERMINANTE QUI DEMANDE TOUT UN DISPOSITIF DE CONTROLE

Beaucoup de nos militants ont une pratique de l'organisation d'un tel scrutin qui fait référence dans ses modalités, au code électoral régissant les élections politiques.

Toutefois, c'est la première fois que la C.G.T. est, en tant qu'organisation syndicale, appelée à en assumer les responsabilités.

Ces premiers éléments fournis aux Collectifs sur les mesures pratiques du vote montrent qu'il est absolument indispensable de se préoccuper de ces questions dès le début septembre.

Les U.D., avec les U.L., les Collectifs, ont à mettre au point le dispositif de recherche, de contrôle en conséquence.

De même, les démarches administratives, comportant des délais à respecter, vont conduire à la recherche de moyens et contribution militante exceptionnels.

Tout ceci confirme combien est liée la motivation au vote avec une campagne dynamique, offensive à notre présence dans tous les bureaux de vote.

Enfin, nous avons là, pour une part, la confirmation de la nécessaire présence de collectifs électoraux au plus près, décentralisés qui mèneront campagne et seront efficaces le jour du scrutin.

/ + \_\_\_\_\_

D'autres textes officiels doivent paraître. Les informations seront communiquées dans les prochains "EN DIRECT".

Pour des renseignements plus détaillés il convient de se reporter aux textes officiels édités en fascicules et disponibles auprès des Préfectures et S/Préfectures : Circulaire du 17 Juin 1983 et du 19 Août 1983.

Pour sa part, la C.G.T. va éditer un "Guide électoral" à l'usage des militants concernés et qui sera tiré à 30.000 exemplaires.

/ + \_\_\_\_\_

#### VOTE PAR PROCURATION

La circulaire du 19 Août 1983, ventilée par le Journal Officiel vers les Préfectures, traite du vote par procuration.

\* Les modalités sont identiques à celles pratiquées pour les élections politiques donc conformes au Code électoral.

Les formulaires tels que prévus dans la Circulaire, sont à retirer auprès des autorités habilitées à recevoir les actes de procuration (Juges Tribunal d'instance, Officiers police judiciaire) et non dans les Mairies.

A t t e n t i o n

Le 19 Octobre, il y aura deux votes (CPAM et CAF) avec deux listes distinctes. Un électeur qui votera uniquement pour les CAF ne peut recevoir mandat d'un électeur votant pour les deux Caisses. L'inverse par contre est possible.

## 5000 mis en place !

Au fil des jours nous nous approchons de l'objectif confédéral qui est de 6.000 COLLECTIFS ELECTORAUX.

Au moment où nous écrivons cet article, avec 5.000 COLLECTIFS électoraux, la C.G.T. tout entière dispose d'un outil CINQ FOIS SUPERIEUR en nombre à ce qu'il était aux élections prud'homales de 1982.

On ne redira jamais assez quelle somme d'efforts ont fourni les U.D., les U.L. et les Syndicats pour en arriver là. La prise en compte de la démarche décentralisée, préconisée par la Confédération est à l'origine de cet immense dispositif électoral, qui permet déjà, en son état actuel, de mener une campagne de masse, très proche des assurés sociaux là où ils se trouvent et cela d'une MANIERE PERMANENTE et ORGANISEE, donc d'une très grande qualité.

C'est indispensable, car aucune voix CGT n'est gagnée d'avance. Le CNPF a, lui aussi, mis en place son dispositif électoral. Son objectif étant, comme nous le révèle "La Vie Ouvrière" N° 2035, de limiter au maximum "l'emprise de la C.G.T. sur la Sécurité Sociale".

Nous n'avons pas trop de temps pour convaincre, expliquer, faire connaître nos solutions et faire voter C.G.T..

Tout ce qui a déjà été entrepris, ou qui va être mis en route va compter.

Pour l'essentiel, les résultats de la C.G.T. se feront à partir de cette ACTIVITE DE MASSE EN BAS, que les collectifs électoraux vont mener et impulser.

Cette démarche qui est l'orientation principale de la campagne, suppose, pour qu'elle ait sa pleine efficacité, de mettre DEFINITIVEMENT et RAPIDEMENT au POINT LE DISPOSITIF ELECTORAL de CHAQUE U.D., U.L. et de COMPLETER LA OU IL EST ENCORE TROP FAIBLE. Les 32 U.D. qui ont dépassé leurs propres objectifs (supérieurs aux objectifs confédéraux) indiquent qu'il est possible d'obtenir partout de tels résultats.

### LES DERNIERS COLLECTIFS ELECTORAUX DOIVENT ETRE MIS EN PLACE RAPIDEMENT

Il est évidemment encore possible de mettre en place des centaines de Collectifs électoraux.

De très nombreuses U.D. et U.L. n'ont pas atteint leurs propres objectifs, mais nous indiquent qu'elles y travaillent fermement. Dans certaines grandes villes, la décentralisation est loin de s'être opérée, comme il le faudrait en regard de l'enjeu. Il y a donc du retard dans certains endroits, mais la "rentrée" s'étant faite, avec les assemblées de militants, on sent la volonté de se mettre à jour.

41 U.D. n'en sont qu'à 70% de leurs propres objectifs.

Il y a donc effectivement beaucoup à gagner particulièrement dans les grandes villes et arrondissements et zones industrielles, puisque nous en sommes à :

. 1.258	Collectifs de quartiers,
. 221	Collectifs de Z.I.,
. 1.725	Collectifs de Communes.

## LES GRANDES VILLES

Rappelons ce que nous avons déjà dit.

*9 millions 764.235 habitants, soit 17,42% sont concentrés dans 40 grandes villes de plus de 100.000 habitants.*

Les résultats pèseront lourds si l'on constate que dans ces grandes villes il y a jusqu'à 60% du corps électoral d'un département qui y est concentré.

Les départements qui ont des grandes villes doivent impérativement examiner, avec l'U.L. concernée, les obstacles à une réelle décentralisation, et créer des collectifs de quartiers, de rues, de Z.I., en concevant le dispositif électoral avec la perspective de procéder à une réelle décentralisation de l'U.L. existante.

Les COLLECTIFS ELECTORAUX VALORISENT L'ACTIVITE DE L'UNION LOCALE, ils lui permettent, en tant que structure la plus proche des salariés et de la population, d'avoir son efficacité maximum dans l'organisation et la mobilisation des travailleurs au moment où ils seront confrontés à de grands problèmes, tels que le pouvoir d'achat, l'emploi, la protection sociale, la garantie et l'amélioration des avantages acquis.

Il faudrait mettre en place 1.148 Collectifs, nous en sommes à 48,34% de cet objectif soit 555 Collectifs et seulement 25 grandes villes ont un dispositif électoral suffisamment décentralisé.

Rien ne saurait justifier une couverture trop faible de ces grandes villes. VITE, il faut modifier ce qui doit l'être !

## LES ZONES INDUSTRIELLES

131 Collectifs de Z.I., c'est nettement insuffisant.

Plus de 50% des Z.I. qui existent, soit 1.296, sont concentrées dans 30 départements. Les Z.I. de plus de 50 ha sont au nombre de 310, pour 138 collectifs mis en place.

A l'exemple des YVELINES qui a mis en place 18 Collectifs de zone ; du VAL D'OISE qui a 22 Collectifs pour 33 Z.I. de l'U.L. d'ANGERS qui a couvert 2 Z.I. importantes par 5 Collectifs, il est possible de rattraper le retard pris dans les Z.I. tout particulièrement dans celles de plus de 50 ha, dont les principales se situent dans les grandes villes.

Un collectif opératif dans une Z.I., ce sont des bases organisées en perspective, des voix C.G.T., et, pour les plus grandes, des Unions locales en puissance. Bref, une activité syndicale qui ne durera pas l'espace d'une élection, ça vaut le coup de s'en occuper.

# collectifs "SECU" à l'entreprise

11.-

## une nécessité vitale un impératif immédiat

DANS UN MOIS ET DEMI,

LA TOTALITÉ DES SALARIÉS EST APPELÉE À VOTER !

La campagne SECU, telle qu'elle a pris forme depuis le mois de mai, s'est dotée de Collectifs électoraux au plus près des assurés sociaux.

Un effort sans précédent a été réalisé. C'est très positif !  
Il reste maintenant à parfaire l'ensemble du dispositif par la mise en place de COLLECTIFS A L'ENTREPRISE, également appelés GROUPES DE TRAVAIL ENTREPRISES ; ce sont des outils indispensables pour toucher les millions de travailleurs qui auront à voter le 19 Octobre.

La mise en place de ces collectifs n'est pas évidente. Elle ne peut être différée, si l'on veut véritablement mener campagne comme pour une ELECTION PROFESSIONNELLE NATIONALE, avec les thèmes appropriés à la gestion de la SECU, mais également liés aux préoccupations quotidiennes des travailleurs : comme une véritable élection professionnelle nationale, c'est-à-dire avec la volonté de gagner des voix C.G.T., d'être offensifs, conquérants. La C.G.T. dispose pour cela de 40.000 bases organisées.

Ces Collectifs, plus ou moins importants, selon la taille de l'entreprise et les possibilités concrètes du syndicat, doivent prendre en charge toute la bataille, c'est-à-dire :

- l'expression de la C.G.T., ses propositions, le débat avec les salariés dans les services, les ateliers, les bureaux, toute la bataille idéologique en fait, en ayant le soin d'aller vers toutes les catégories, par une expression appropriée ;
- la bataille pour le RENFORCEMENT de la C.G.T., avec un support : le carnet adhésion-abonnement ;
- les finances indispensables pour une telle campagne (règlement rapide des cotisations, augmentation de la moyenne de timbres, et timbres supplémentaires pour les sympathisants) ;
- l'organisation de débats et assemblées avec nos candidats.

La mise en place de ces Collectifs à l'entreprise a subi quelque décalage. Il a fallu créer les collectifs électoraux locaux, rechercher près de 5.500 candidates et candidats.

Les Fédérations, qui ont la charge de suivre concrètement leur création, pour leur propre besoin, doivent être informées par leurs Syndicats. Les 4.500 Collectifs électoraux recensés à ce jour, peuvent être d'un apport incontestable.

En tous cas, gardons-nous de cette idée que "là où on est organisé, on a moins besoin de collectifs ou d'animateurs, puisque le vote C.G.T., le 19 Octobre, est en grande partie assuré, puisque la C.G.T. est déjà présente à l'entreprise ...".

Ce raisonnement est plus que dangereux, car il repose sur l'attitude spontanée des travailleurs qui votent habituellement C.G.T.. L'expérience des récentes prud'homales doit, de ce point de vue, être prise en considération.

Pour avoir une gestion saine, sociale, et démocratique de la Sécurité Sociale, il nous faut de nombreux administrateurs C.G.T., et donc UN VOTE MASSIF CGT. Mais ce n'est pas gagné d'avance : ne sousestimons pas la bataille des autres organisations, et surtout du C.N.P.F.

*Qui peut être certain que les salariés qui votent CGT lors des élections des D.P., du C.E., ou même des prud'hommes, choisissent d'emblée le bulletin C.G.T., le 19 OCTOBRE ?*

*N'est-ce pas aussi rester sur un certain statu-quo et abandonner d'emblée la volonté de gagner des voix au-delà de notre influence traditionnelle ?*

La gestion de la Sécurité Sociale est en lien étroit avec la situation de l'entreprise, mais L'ENJEU EST TEL que le CNPF et ses alliés vont déployer des armes idéologiques considérables ....

#### TOUTE LA C.G.T. EN CAMPAGNE .....

Il est urgent que toutes les forces de la C.G.T. se mettent en campagne. C'est bien parti au niveau des localités et des entreprises parrainées.

Mais il faut aussi qu'un ou plusieurs militants soient désignés pour prendre en charge la campagne dans chaque Syndicat, chaque Section syndicale :

- là où nous sommes organisés, il est INDISPENSABLE de mener la campagne. Nous l'avons déjà dit : celle-ci se mènera pas seulement à l'extérieur de l'entreprise ;
- nous devons nous saisir de cette intense activité, de ce grand moment de vie syndicale, de démocratie, des débats qui vont avoir lieu, des contacts répétés avec les travailleurs pour GAGNER EN INFLUENCE ET EN ADHERENTS ;
- le vote aura lieu dans la Commune du domicile, il va nous falloir engager des négociations avec les employeurs sur les MODALITES DU VOTE. Nos Collectifs d'entreprise doivent dès maintenant débattre et AGIR AVEC LES TRAVAILLEURS pour :
  - . que le vote se fasse réellement sur LE TEMPS DE TRAVAIL. Les patrons vont tenter de faire pression sur les salariés, en particulier sur certaines catégories. La question du rapport de forces est essentielle ;
  - . que la présence CGT soit assurée dans TOUS LES BUREAUX DE VOTE. Une importante mobilisation des militants et des syndiqués est nécessaire ;

- à l'entreprise, là où la C.G.T. est implantée, nous touchons plusieurs millions de travailleurs. Avec eux, nous touchons leur famille.

Ces élections à la SECU sont pour nous l'occasion de mobiliser des centaines de milliers de militants CGT, autour de nos propositions pour une meilleure couverture sociale.

Là où nous sommes organisés, où la C.G.T. s'exprime quotidiennement par la voix de ses militants, il est IMPERATIF de GAGNER DES VOIX.

Le collectif d'entreprise doit pouvoir aider la Section syndicale à coordonner une réelle activité au niveau des enjeux :

- la SECU avec tout ce qu'elle représente pour les travailleurs et leur famille ;
- l'action revendicative pour l'emploi, le pouvoir d'achat, les conditions de travail, etc.

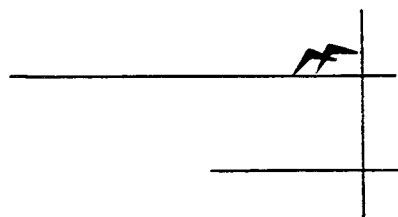
TOUTES NOS ORGANISATIONS SONT ENGAGEES A FOND DANS LA CAMPAGNE SECU.  
TOUTES DOIVENT IMPULSER ET CONTROLER LA MISE EN PLACE D'ANIMATEURS  
ET DE COLLECTIFS D'ENTREPRISES.

LES U.D. ET U.L. PAR LEURS CONTACTS FREQUENTS AVEC LES SYNDICATS,  
LES ASSEMBLÉES, DÉBATS, AVEC LES CANDIDATS, SUR LE DÉPARTEMENT,

LES FÉDÉRATIONS PARCE QUE C'EST LEUR RESPONSABILITE PREMIERE  
DANS LA CAMPAGNE ....

L'ENJEU NECESSITE L'EFFORT DE TOUS !

---



COLLECTIFS ELECTORAUX ET RETRAITES,  
PRE-RETRAITES, VEUVES

5.000 COLLECTIFS c'est bien, des questionnaires identifiant les responsables retraités commencent à nous parvenir. Nous apprenons que l'U.L. de FONTENAY S/BOIS dispose de deux Camarades retraités, responsables de deux collectifs ; de même que l'U.L. de VITRY et au CREUSOT.

C'est ainsi qu'en INDRE-et-LOIRE, un N° spécial "Vie Nouvelle", une affiche spécifique des retraités, une lettre, des réunions d'information sont prévues à TOURS Centre, TOURS Nord , ST PIERRE DES CORPS, AMBOISE, BLERE, LOCHES, LANGEAUX, CHATEAURENAULT, etc.

Ces réunions se feront avec l'accord et la participation des U.L..

Mais tout naturellement des questions surgissent, car des responsables retraités ou pré-retraités il y en a dans tous les Collectifs électoraux. Mais pour y faire quoi ? Nous pensons que les militants retraités avec les militants actifs travailleront à la réalisation de plans de travail pour la campagne électorale, tant en direction des actifs que des retraités, en contribuant au parrainage. Mais, il ne faudrait pas que les uns ignorent les autres, ce serait se priver d'un potentiel de militants et d'électeurs.

Ainsi les collectifs de villages, de sites, de quartiers dans les "porte à porte" militants actifs et retraités appelleront indistinctement au VOTE C.G.T..

C'est également l'occasion dans la campagne de créer, renforcer nos structures retraitées de l'UCR au plan local. Dans les contacts, c'est également l'occasion de proposer l'adhésion à l'UCR-CGT.

## ENCORE SUR LES FINANCES !

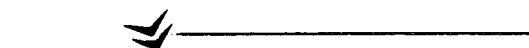
La "vignette UCR à 15 frs", c'est bien parti. Depuis le dernier N° du bulletin "UCR Actualités" de nouvelles commandes ont été passées par les U.F.R. et les USR.

D'autres, dans les jours qui viennent prendront toutes les mesures pour combler le retard.

Que chaque organisation fasse rapidement le point et prenne les mesures nécessaires pour une large diffusion et un placement rapide.

L'essentiel de la propagande électorale en direction des retraités, pré-retraités et veuves repose sur l'U.C.R.. En accord avec la Confédération, il a été décidé que la collecte des fonds, en provenance des retraités, serait effectuée par les organisations de l'U.C.R. et versée à celles-ci.

La vignette à 15 frs en est le moyen privilégié sans pour cela en exclure aucun.



## CAMPAGNE SECURITE SOCIALE

**S'ADRESSER AUX I.C.T.AM.**

La campagne électorale pour les élections à la Sécurité-Sociale va mobiliser toutes les énergies de la C.G.T. La diversité des catégories de travailleuses et de travailleurs à contacter, à rencontrer, avec qui débattre, et convaincre de voter C.G.T. pose le problème de notre approche en direction des I.C.T.AM.

Pour aider dans cette activité un matériel particulier va être mis à votre disposition :

- **Un tract 4 Pages "Options-Quinzaine"** Spécial élections Sécurité Sociale va être tiré en 1 million d'exemplaires et diffusé par l'intermédiaire des Unions Départementales. Il sera disponible dès le début septembre.
- **Une affiche spécifique** tirée en 20 000 exemplaires et diffusée aussi par les Unions Départementales permettra une sensibilisation autour de centre d'activité ou de zone de résidence à forte concentration d'I.C.T.
- **Un Spécial-Options** (72 pages) composé autour de la Sécurité Sociale sera disponible début septembre. Des commandes peuvent être passées à Options (851.84.33.).

D'autre part, l'U.G.I.C.T. et ses organisations professionnelles et départementales ont déjà programmé la tenue de 1 000 **Débats** dans les entreprises pour contacter le plus grand nombre d'I.C.T.AM., débat de masse ouvert vers les non syndiqués.

**22 SEPTEMBRE**

**ORGANISONS PARTOUT**

**UNE VENTE GEANTE**

**80 PAGES - 10 FRs (facturé 9 FRs)**

**SPECIAL SECU**



Un outil irremplaçable, avec

- LE GUIDE DE L'ASSURE (40 pages)
  - TOUT SUR LA C.G.T. ET LA SECURITE SOCIALE
- LES CENTAINES DE MILLIERS D'HOMMES et de FEMMES QUI  
LA LIRONT SERONT "ARMEES" POUR  
FAIRE VOTER C.G.T.

**PAS UN COLLECTIF, PAS UN SYNDICAT SANS SA COMMANDE !**